



Calendrier et plan de suivi des recommandations des experts.

Catégorie « Arts Appliqués - orientation arts graphiques »

I. Commentaire général.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer : globalement, nous avons pointé plusieurs concordances entre l'apport des analyses et des recommandations des experts et nos propres constats formulés lors de notre propre rapport d'évaluation. Et donc, depuis la rédaction dudit rapport, le passage des experts et la formulation de leurs commentaires et remarques, nous avons déjà initié un certain nombre de démarches afin de résoudre les manquements, voire les problèmes rencontrés. Ce que nous démontrons, dans les grandes lignes, dans le tableau de synthèse ci-joint.

Néanmoins, au moment de rédiger ce plan de suivi, il est impossible de ne pas tenir compte du changement majeur intervenu et qui modifie en tous points notre cadre de référence et notre manière d'aborder au quotidien l'enseignement que nous assurons : la mise en application du nouveau Décret Paysage.

Force est de constater que, durant l'année académique 2013-2014, celui-ci a déjà monopolisé l'essentiel de notre temps non consacré aux heures de cours et à la supervision des stages. Et ce, en tenant compte du fait qu'un travail d'information, de compréhension, de réflexion, de mise en pratique et donc de réorganisation a d'abord été réalisé au niveau de l'ensemble de la Haute Ecole. Ce qui n'a pas été une démarche aisée si l'on veut bien se souvenir que notre institution fonctionne sur plusieurs implantations avec sept catégories qui organisent une cinquantaine de cursus différents.

Les premiers défis à relever étaient donc de pouvoir appliquer le nouveau Décret en visant une certaine cohérence formelle dans la présentation des nouvelles structures d'enseignement (blocs, unités, activités d'apprentissage, etc.) tout en clarifiant, du point de vue des contenus, les caractéristiques propres à chacune des formations proposées.

Plusieurs réunions du personnel ont eu lieu. Elles ont rassemblé des enseignants de diverses catégories. On se doute que les questions furent nombreuses et qu'il n'a pas toujours été possible d'y donner, immédiatement, des réponses sûres et argumentées.

On voudra bien se rappeler que plusieurs acteurs de l'enseignement supérieur en Communauté Wallonie-Bruxelles avaient demandé un moratoire avant l'application du Décret. Ils ne l'ont pas obtenu. Comme d'autres, nous avons donc respecté les échéances imposées.

Et donc, au sein de chaque catégorie et en tenant compte des spécificités de la nôtre, les équipes pédagogiques se sont réunies pour analyser le référentiel de compétences et établir un organigramme d'unités d'enseignement (sur trois ans

ou trois « blocs ») complet et détaillé. Celui-ci a été mis à disposition des étudiants du premier bloc dès la rentrée de septembre 2014. Mais on s'en doute : l'année 2014-2015 sera forcément une année test qui mettra en évidence d'éventuelles difficultés. Dans ce cas, nous serons peut-être amenés à revoir la cohérence de certaines unités d'enseignement. Et, certainement, nos mécanismes d'évaluation. Déjà au lendemain des examens de janvier 2015, il faudra tirer quelques conclusions sur la pertinence de nos choix.

On comprendra dès lors aisément que le chantier entrepris reste perfectible. A l'image d'ailleurs de nos pratiques anciennes et actuelles, comme l'ont souligné en divers points notre propre rapport et celui des experts.

A l'évidence, dans un système qui privilégie et vérifie essentiellement les compétences, les capacités et les acquis d'apprentissage, on peut raisonnablement penser qu'il faudrait davantage encore être à l'écoute de l'évolution et des exigences des milieux professionnels. Cela peut d'ailleurs paraître logique dans un bachelier qui se veut professionnalisant. Mais cela implique, de façon encore plus nécessaire qu'auparavant, une remise en question de la fonction même d'enseignant « *apprenant au sein de sa classe* ».

Systématiser les synergies avec les professionnels du secteur implique d'écouter davantage les avis qu'ils formulent, les constats qu'ils posent, les jugements qu'ils argumentent. Heureusement, plusieurs intervenants dans notre cursus gardent une expérience professionnelle extérieure. Ils assument ainsi un rôle d'intermédiaire très écouté. Leur expertise reste précieuse.

De même, la création d'unités d'enseignement regroupant différentes activités d'apprentissage et évaluées en tant qu'un « *tout* » homogène suppose aussi une autre remise en question de la part des enseignants. Un travail doit être fait qui privilégiera la notion de travail en équipes. Il a déjà été initié.

Du point de vue des évaluations et pour respecter l'esprit même du Décret, on voit mal comment ne pas recourir, dans un avenir relativement proche, aux épreuves intégrées pour évaluer, au fur et à mesure, la progression de chaque étudiant dans un cursus que l'on sait désormais personnalisable.

Ces deux principaux chantiers, la collaboration accrue avec le monde professionnel et l'application de nouvelles normes évaluatives, s'inscrivent dans la durée. Rappelons qu'ils correspondent déjà tous deux à des recommandations formulées lors des différents rapports. Mais si l'on veut les mener à bien dans le respect des avis des différents intervenants, il faudra prendre le temps de la discussion. Il faudra, surtout, « *apprendre de nos erreurs* ».

La volonté d'avancer est réelle. Les obligations décrétales ne nous laissent de toute façon pas le choix. Celles-ci sont également à l'origine d'un tout nouveau « Pôle Hainuyer » dont on peut attendre beaucoup dans la perspective de collaborations futures. Co-organisations ou codiplômations de nouvelles orientations ? Pourquoi pas ? Dans ce domaine aussi, il faudra « *laisser du temps au temps* » pour apprendre à se découvrir et à mieux se connaître. Mais les perspectives de mise en commun de bonnes intentions, notamment avec les cours de Promotion Sociale organisés in situ, ne manquent pas. Il faudra néanmoins les confronter aux réalités des impératifs budgétaires. Voire, peut-être, à la frilosité de certaines habitudes « *corporatistes* » ou carrément protectionnistes chez des partenaires du Pôle qui mettront probablement du temps à échapper à la dynamique historique de la concurrence.

Enfin, l'ouverture vers le monde extérieur s'impose à notre catégorie comme un indispensable « *plus* » dans la formation. Comme en témoigne le tableau ci-joint, sorties culturelles de nos étudiants et venues de spécialistes extérieurs se sont multipliées. Un gros effort a aussi été fait en matière de mobilité internationale. Avec une première étape importante : une collaboration officialisée avec le CEGEP Sainte-Foy de Québec. Les échanges d'expertises d'enseignants semblent acquis. Reste à relever le défi de l'échange régulier d'étudiants. Pour des cours et/ou pour des stages.

En conclusion, il n'est pas exagéré d'affirmer que les années qui s'annoncent vont être déterminantes pour l'avenir de notre catégorie. Aurons-nous toujours en mains tous les atouts pour la faire évoluer -et si possible grandir- en assurant aux étudiants le maximum de ce qu'ils sont en droit d'attendre ? Ou serons-nous intégrés dans un scénario politico-institutionnel rédigé par d'autres et dont les grandes lignes décisionnelles nous échapperont ? Ce n'est pas un faux-fuyant que de conclure en disant : « *L'avenir nous le dira* ».

II. Tableau de synthèse.

Axe 1 : La gestion de la qualité est un objectif stratégique au sein de la Haute École Provinciale de Hainaut Condorcet. Or, force est de reconnaître que l'évaluation des enseignements par les étudiants pose problème. Taux de participation faible. Implication minimaliste des étudiants dans l'évaluation. Méfiance des enseignants par rapport à l'objectivité et l'analyse des résultats. En collaboration étroite avec la coordinatrice qualité de l'institution, le Collège de Direction a donc décidé de revoir la procédure afin d'optimiser la procédure.

Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité * / ** / ***	Responsable(s)	Degré de réalisation / Échéance	Résultats attendus	Conditions de réalisation
« Le comité recommande que le rôle des étudiants dans le processus de gestion de la qualité au niveau de la section soit clarifié, explicité et communiqué » (RFS, Chapitre 1, recommandation 1, page 4)	Au niveau de l'évaluation des enseignements, principale pierre d'achoppement, le Collège et le Conseil pédagogique de la Haute Ecole ont décidé de redynamiser et de revoir la procédure. Un groupe de travail	***	La coordinatrice qualité de l'institution. Le Conseil pédagogique de la Haute Ecole. Puis chaque conseil de catégorie pour la mise en application et le suivi sur le terrain.	Décision de révision de la procédure prise au Conseil pédagogique du 17/11/2014. Échéance : fin du premier trimestre 2015.	Une meilleure implication des étudiants et des enseignants dans le processus qualité en général et dans l'évaluation des enseignements en particulier.	Néant.

	<p>incluant les représentants étudiants du Conseil pédagogique et des enseignants va y travailler durant le 1^{er} trimestre 2014- 2015.</p>					
--	--	--	--	--	--	--

Axe 2 : Le manque d'ouverture vers les milieux culturels et professionnels constitue bien un défi que notre catégorie a décidé de relever. Non seulement en multipliant les sorties (expositions diverses) mais aussi en organisant davantage d'ateliers (avec intervenants extérieurs). Enfin, un partenariat entre notre Haute Ecole et le CEGEP de Sainte-Foy (Québec) ayant été officiellement signé à notre initiative, il s'agit désormais d'activer et, si possible, de pérenniser diverses synergies (échanges bilatéraux entre enseignants et étudiants).

Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité * / ** / ***	Responsable(s)	Degré de réalisation / Echéance	Résultats attendus	Conditions de réalisation
<i>« systématiser des pratiques d'interventions extérieures dans l'école (...) ainsi que les sorties vers l'extérieur (...) de sorte qu'elles fassent partie intégrante de la formation des étudiants » (RFS, chapitre 2, page 6, 1^{ère} piste)</i>	Durant l'année 2012-2013, visites de 5 expositions et organisation de 2 ateliers avec intervenants extérieurs. Durant l'année 2013-2014, visites de 5 expositions et organisation de 4 ateliers avec intervenants extérieurs. Décision prise de	**	Les différents enseignants, en fonction de la nature des sorties et de l'organisation des ateliers.	Actions réalisées mais aussi d'autres à réaliser durant l'année académique en cours.	Cette volonté de sensibiliser les étudiants aux différentes composantes du monde extérieur a pour but d'enrichir leurs expériences de façon telle qu'elles constituent un plus dans leur formation. Néanmoins les résultats sont difficilement	Compte tenu de notre souci de proposer un enseignement accessible au plus grand nombre, nous devons tenir compte des coûts éventuellement demandés aux étudiants pour ces « plus » apportés à leur formation. Or le montant fixé par notre catégorie pour les frais

	renouveler ces initiatives d'ouverture vers l'extérieur chaque année.				quantifiables. Chaque étudiant s'approprié selon une motivation qui lui est propre ces nouveaux horizons.	spécifiques 2014-2015 reste de 168, 02 euros.
<i>« envisager le développement de partenariats avec d'autres institutions d'enseignement » (RFS, chapitre 2, page 6, 2^{ème} piste)</i>	Du 8 au 16 février 2014, trois enseignants de notre catégorie ont été invités au CEGEP Sainte-Foy de Québec pour y donner des cours mais aussi présenter la catégorie et notre Haute Ecole. Expérience renouvelée en 2015 entre le 26 janvier et le 8 février. Avec volonté de finaliser des échanges de stagiaires.	**	Trois maîtres assistants au sein de notre catégorie. Notamment chargés de la supervision des stages.	Réalisé et à réaliser. Avec volonté d'officialiser des échanges réguliers dès l'année académique 2015-2016.	Echanges d'expériences et de pratiques entre les enseignants. Ouvrir de façon réciproque nouveaux horizons aux étudiants. Notamment pour la pratique des stages.	

Axe 3 : Évaluer les acquis d'apprentissage est une réalité dans notre catégorie comme dans toutes les autres de l'enseignement supérieur en Communauté Wallonie-Bruxelles. En effet la mise en place du Décret Paysage nous a obligés à refondre et à repenser complètement la cohérence interne de notre programme. Son application implique de revoir une organisation interne du cursus, ce qui suppose une révolution pédagogique au niveau des mentalités. A terme, on peut penser que le recours aux épreuves intégrées nécessite une remise en question des procédés d'évaluations. Ce chantier implique de travailler différemment dans le souci d'amener nos étudiants à développer et s'approprier des savoirs, des capacités et des compétences toujours plus en phase avec les exigences d'un milieu professionnel lui-même en pleine évolution.

Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité *** / ** / *	Responsable(s)	Degré de réalisation / Echéance	Résultats attendus	Conditions de réalisation
« Il convient de décliner le référentiel de compétences de la section en capacités et savoirs et de le mettre en regard des acquis d'apprentissage » (Chapitre 3, page 7, recommandations 9)	1-La mise en application du Décret Paysage a concrétisé cette recommandation. 2-Sans doute les problèmes éventuellement rencontrés durant cette année 2014-2015 « de transition » induiront-ils	***	L'ensemble de l'équipe pédagogique en collaboration étroite avec des personnes-ressources mises à disposition par l'institution.	Action terminée et appliquée pour ce qui est des nouveaux étudiants (1 ^{er} bloc). En cours pour la finalisation progressive des blocs 2 et 3. Ceux-ci sont évidemment constitués mais	Pour la rentrée de l'année académique 2015-2016, les trois blocs seront activés. Le passage complet au Décret Paysage sera possible.	

	certains changements dans les unités d'apprentissage initialement constituées. Nous y serons attentifs.			divers contenus doivent encore redéfinis.		
--	--	--	--	--	--	--

Axe 4 : Les notions d'efficacité et d'équité sont évidemment des défis à relever en permanence. Mais toutes deux supposent aussi des moyens matériels suffisants sur lesquels notre catégorie a un pouvoir décisionnel relatif. D'une part du point de vue des bâtiments qu'elle occupe. Ceux-ci sont propriétés de notre pouvoir organisateur : la Province de Hainaut. Or, rigueur budgétaire oblige, celle-ci demande des efforts en matière d'économie à toutes ses composantes. Et donc à son Service Technique des Bâtiments (gestionnaire des bâtiments) et à son enseignement. Enfin, rappelons que notre catégorie est la plus petite au sein de l'institution, on se doute que les impératifs financiers obligent à nous en tenir aux « moyens de nos ambitions ».

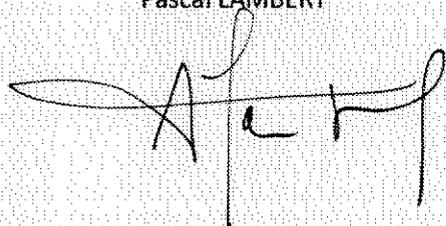
Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité * / ** / ***	Responsable(s)	Degré de réalisation / Echéance	Résultats attendus	Conditions de réalisation
« Les experts invitent la section à mettre un local de travail et de rencontre à disposition des étudiants ». Chapitre 4, p 8, recommandation 11.	Une réorganisation concertée de l'occupation des locaux avec les autres catégories présentes sur le site a permis de libérer un local. Mais celui-ci n'est pas dédié uniquement à notre catégorie. Dès lors et dans la	**	La direction. Le coordinateur de section. Les agents administratifs.	Action terminée.	Donner la possibilité aux étudiants qui le désirent d'occuper d'éventuelles heures creuses. Générer des contacts et des échanges en dehors des heures de cours.	

	mesure des possibilités, on laisse accéder nos étudiants à certains locaux propres à notre catégorie lorsque ceux-ci sont disponibles. Tout particulièrement pour y poursuivre ou achever des travaux.					
<i>« Il serait utile, afin de favoriser l'autonomie des étudiants, que des responsabilités réelles au sein de la section leur soient confiées (aménagement des lieux, l'organisation de voyages, mise en place d'un blog...) »</i> Chapitre 4, page 9, recommandation 13.	Durant l'année académique 2013-2014, les étudiants ont travaillé à un projet « décoration des abords de l'espace bibliothèque ». Un projet a été retenu. Faute de moyens financiers, sa concrétisation est postposée.	*	Des étudiants encadrés par un enseignant.	Projet choisi et accepté. Finalisation prévue durant l'année académique 2014-2015.	Première étape d'un embellissement progressif de certains espaces.	Obtenir le budget « extraordinaire » nécessaire pour réaliser le projet.

	En 2013-2014, les étudiantes de 2 ^{ème} année ont organisé un voyage culturel à Dublin. Un voyage à Edimbourg est prévu en 2014-2015.	**	Des étudiants encadrés par des enseignants.	Achevé en 2013-2014. En cours pour 2014-2015.	Développer l'autonomie des étudiants en leur faisant découvrir des horizons culturels différents.	Pour rester dans des limites budgétaires acceptables, les étudiants ont des initiatives qu'ils assument eux-mêmes (organisations de divers événements au sein de l'établissement).
--	--	----	---	---	---	--

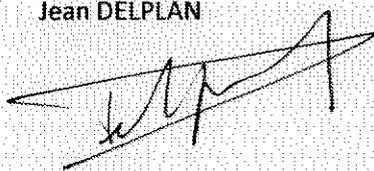
Le Directeur-Président,

Pascal LAMBERT



Le Directeur de catégorie,

Jean DELPLAN



Le coordinateur qualité de la catégorie

Michel LAURENT

